

**ARRÊTÉ portant désignation temporaire du remplaçant  
de M. Dominique DELCROIX à la Commission Services à la  
Population et à la Commission Environnement, Transition  
Écologique et Développement Durable de la C.A.M.V.S.**

N° 3186/2021

Nous, Maire de la Commune de Maubeuge,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique dite loi engagement et proximité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-40-1, relatif au remplacement d'un conseiller municipal temporairement empêché,

Vu le renouvellement des conseillers municipaux à la suite des élections municipales de 2020,

Vu le renouvellement des conseillers communautaires à la suite des mêmes élections,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes du Conseil Municipal,

Vu l'ordre du tableau du Conseil Municipal de la commune de Maubeuge,

Vu la délibération 2407 du Conseil Communautaire du 10 Septembre 2020, instaurant les commissions thématiques permanentes et désignant leurs membres,

Vu l'installation de la Commission Services à la population de la C.A.M.V.S. du 25 Septembre 2020, à laquelle M. Dominique DELCROIX a été désignée,

Considérant que l'article 7 de la loi susvisée vient compléter les dispositions de l'article L. 5211-40-1 du CGCT afin de prévoir les modalités de remplacement des membres des Commissions thématiques intercommunales créés conformément aux dispositions de l'article L2121-22 du CGCT,

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article L5211-40-1 susvisé, en cas d'empêchement, le membre d'une commission créée en application de l'article L. 2121-22 peut être remplacé pour une réunion par un conseiller municipal de la même commune désigné par le maire.

## Arrêtons

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Jean-Pierre COULON domicilié 6 rue Sydney Thomas à Maubeuge, Nord, membre du Conseil Municipal de la Commune de Maubeuge assurera le remplacement temporaire de M. Dominique DELCROIX, domicilié au 17 Impasse Delessert à Maubeuge, Nord, et représentant de la commune, à l'ensemble des commissions thématiques permanentes à la Commission Services à la Population de la C.A.M.V.S où il est appelé à siéger.

**Article 2 :** Ce remplacement sera effectif pour la durée de l'absence de M. Dominique DELCROIX et prendra effet à compter du 26 Novembre 2021.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de 2 mois suivant sa notification et publication.

### Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- M. Dominique DELCROIX, Conseiller Communautaire titulaire
- M. Jean-Pierre COULON, remplaçant du Conseiller Communautaire titulaire aux commissions thématiques de la commission Services à la Population de la C.A.M.V.S.
- M. Benjamin SAINT-HUILE, Président de la C.A.M.V.S.

Fait à MAUBEUGE, le 22 Novembre 2021

En quatre exemplaires



Toute correspondance  
est à adresser à :

Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville  
Place du Docteur Pierre-Forest  
BP 80269  
59607 Maubeuge Cedex  
Tél. 03 27 53 75 75  
Fax 03 27 53 75 00

ARRÊTÉ portant désignation temporaire du remplaçant de M. Dominique DELCROIX à la Commission Services à la Population  
et à la Commission Environnement, Transition Écologique et Développement Durable de la C.A.M.V.S.

[www.ville-maubeuge.fr](http://www.ville-maubeuge.fr)